

Le syndicat des travailleurs du Livre de Dijon : 120 ans d'archives

Valentin VINCEROT-BESSONNARD

**Archiviste stagiaire aux Archives départementales de la Côte-d'Or
(Dijon)**

Lorsqu'il voit le jour en 1878 sous l'impulsion d'ouvriers des imprimeries locales, le syndicat du livre de Dijon ne s'attend pas à vivre l'une des plus importantes aventures en l'espace d'un siècle : celle du progrès. Au gré des milliers de journaux imprimés et distribués chaque jour en Côte-d'Or, ce sont une multitude de métiers qui s'activent pour faire parvenir l'information à une vitesse inédite. Typographes, lithographes, rotativistes, clicheurs, dessinateurs... Tous souhaitent concrétiser la défense de leurs intérêts. Quand certains métiers disparaissent, d'autres les remplacent. Solidarité, entraide, sociabilité ponctuent la vie de l'ouvrier du livre. À l'heure des technologies du numérique, la conservation de ces archives constitue un témoignage fondamental de l'histoire sociale du département, faite d'événements marquants, de luttes parfois dures et de profondes mutations.

Omniprésent dans notre quotidien, le papier renferme pourtant de nombreux secrets concernant sa fabrication et ses usages. Livres, journaux, affiches, magazines... Tous ces éléments sont élaborés par des ouvriers. Typographes, linotypistes, rotativistes, imprimeurs sont autant de métiers dont les droits doivent être garantis. Il y a 159 ans, à Dijon, la première « société de secours mutuel de la typographie dijonnaise » voit le jour. Il s'agit bel et bien des prémices du syndicalisme ouvrier. Sur fond d'entraide et de solidarité, les typographes se réunissent afin de défendre leurs intérêts alors que le marché de la presse et du livre évolue. Cette naissance s'inscrit dans un contexte plus large encore, dans toutes les grandes villes de France. Le mouvement ouvrier est alors grandissant depuis les années 1860. Un véritable bouillonnement de revendications se fait déjà sentir en raison de l'évolution de l'économie et de la constante répression depuis la loi Le Chapelier (1790) interdisant aux ouvriers de se réunir et de créer tout syndicat.

Pourtant, les ouvriers, en de rares occasions, manifestent leur colère. La grève reste le moyen privilégié. Inspirés par les Canuts de Lyon, les typographes de Clichy près de Paris, en 1862, abandonnent leur poste pour dénoncer l'embauche de personnel féminin par l'un des plus importants imprimeurs du pays. Ces hommes sont toutefois sévèrement punis et plusieurs d'entre eux sont arrêtés. Un livre, intitulé *Le procès des ouvriers typographes*, rédigé par Armand Lévy, avocat, narre le procès qui suivit la grève. Malgré les peines infligées par le tribunal, cet épisode et ses modalités restent marquants puisqu'ils constitueront ultérieurement une source d'inspiration pour les ouvriers dijonnais.

PROCÈS
DES
OUVRIERS TYPOGRAPHES

TRIBUNAL DE 4^{me} INSTANCE DE LA SEINE
Police Correctionnelle (Sixième Chambre).

PRÉSIDENCE DE M. SALMON.

Juges : MM. DOUDET, de Paris, et Alfred CHEVILLOTTE.

Audience du 1^{er} mai 1862.

MM. Debock (Louis-Guillaume), — Deladreue (Charles), — Grosley (Paul-Jean-Baptiste), — Moulinet (Victor), — Parrot (Adolphe-Victor), — Samié (Louis-Casimir-Jules), tous compositeurs typographes, anciens ouvriers de l'imprimerie administrative Paul Dupont et C^{ie}, sont prévenus d'avoir, en mars 1862, étant ouvriers de M. Dupont, imprimeur, formé une coalition pour faire cesser en même temps de travailler dans les ateliers du sieur Dupont, ladite coalition manifestée par un commencement d'exécution ;

Et M. Gauthier (Victor-Eugène), ouvrier typographe, président de la

Lorsque le délit de coalition est aboli et que les libertés syndicales sont rétablies en 1884, les ouvriers dijonnais peuvent, de fait, officialiser ce qui était déjà bien réel depuis 1878 : une Chambre Syndicale Typographique pour tous les ouvriers s'activant quotidiennement à façonner les journaux qui arborent les kiosques et à composer les ouvrages des bibliothèques. L'article 2 des statuts nous précise les objectifs d'une telle structure : solidarité, entraide, amélioration des conditions de vie et de travail constituent les principaux motifs de création. Les registres de procès-verbaux du syndicat du livre sont de précieux documents qui relatent, de façon régulière et sans discontinuer, le quotidien des ouvriers. Ils fournissent des informations sur l'évolution des revendications, sur le contexte. Toutes les réunions ordinaires ou extraordinaires y sont consignées et chacun des membres prend la parole. Ces registres attestent que chacun des ouvriers bénéficie de la liberté d'expression au sein du syndicat, quel que soit son poste ou sa rémunération et que le syndicalisme joue un rôle fondamental dans les évolutions de la société.

par la Commission provinciale; après une discussion à laquelle prennent part divers Membres, l'ensemble des articles suivants a été adopté à l'unanimité:

Article premier. — Les Typographes de Dijon réunis en Assemblée générale ont décidé la formation d'une Chambre Syndicale qui prend pour titre: Chambre Syndicale Typographique Dijonnaise.

Art. 2. — Le but de la Chambre est de:

1° Etablir des rapports constants entre les ouvriers de notre corporation, leur apprendre à se connaître, à s'affectionner et se préparer ainsi à la pratique de la solidarité morale et matérielle;

2° Étudier tous les moyens propres à améliorer leur condition;

3° Les prémunir contre les besoins qui provoquent les maladies et les accidents, et accorder des secours aux conjoints de passagers;

4° Traiter le placement des locataires sans employer en centralisant les renseignements qui pourront lui être fournis soit par les Sociétaires, soit par les Sociétés Typographiques avec lesquelles elle se mettra en relations.

Formation de la Société.

Art. 3. — La Société se compose exclusivement de Membres Titulaires.

De l'admission.

Art. 4. — Sont admis tous les ouvriers Typographes.

Art. 5. — Tout Typographe non Titulaire désirant faire partie de la Société, est soumis à un noviciat de trois mois pendant lequel il n'a droit à aucun secours.

Art. 6. — Tout Typographe inscrit dans les trois mois de la constitution de la Société, est considéré comme Membre fondateur.

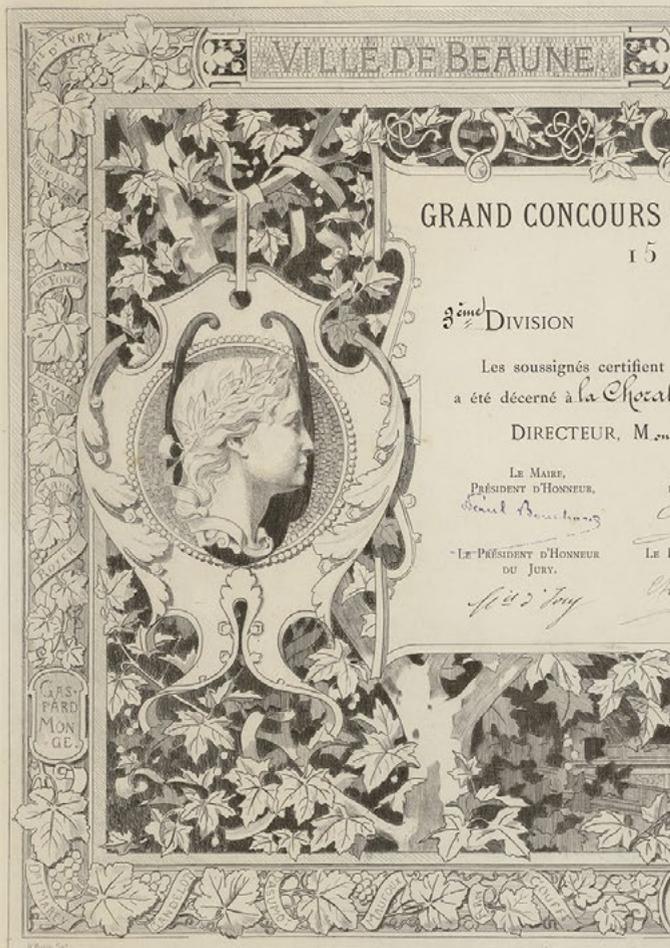
Le nom des Membres fondateurs sera inscrit sur les titres délivrés par la Société.

Art. 7. — Les Typographes étrangers à la ville sont reçus sans noviciat s'ils prouvent qu'ils sont en règle avec la Société de la ville d'où ils viennent, et ils jouissent immédiatement des mêmes avantages que les Membres Titulaires; toutefois pour avoir droit à ces avantages, ils doivent se faire inscrire dans la quinzaine de leur arrivée, faute de quoi ils seraient considérés comme n'ayant jamais fait partie d'aucune Société.

De la démission.

Art. 8. — Est considéré comme démissionnaire tout Sociétaire qui aura cherché à obtenir frauduleusement des secours.

Art. 9. — Tout Sociétaire en retard de trois cotisations est passible d'une amende de 50 centimes (les amendes sont payables dans la quinzaine de la quatrième cotisation), et est considéré comme démissionnaire et ne peut rentrer dans la Société qu'en faisant un nouveau noviciat et en acquittant la totalité de sa dette envers la Société.



ADCO 211 J 1/186 : Diplôme octroyé à la chorale des travailleurs



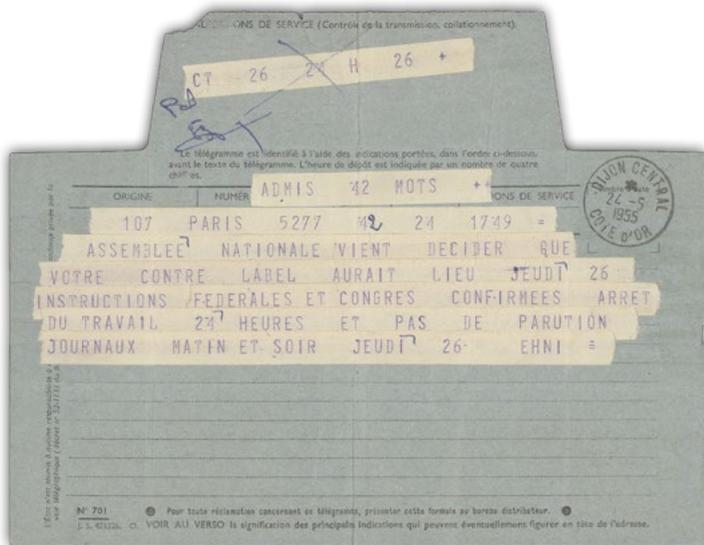
Au sein du syndicat des travailleurs du livre de Dijon, la sociabilité est fondamentale. Dès ses débuts, les typographes indiquent leur volonté « d'établir des rapports constants entre les ouvriers [...] et leur apprendre à se connaître, à s'apprécier ». Le chant est l'un des moyens de souder les hommes les uns aux autres. En France, durant la période 1870-1914, le nombre de sociétés chorales est multiplié par 4, et ce mouvement n'épargne pas les travailleurs. Le renforcement de la conscience de classe favorise la naissance de chorales ouvrières comme à Dijon en 1888. La « société chorale des Travailleurs du Livre de Dijon » obtient un grand succès dans les années 1890. Plusieurs récompenses lui sont attribuées, immortalisées par des diplômes. C'est le cas en 1891, à Beaune, lorsque la ville organise un concours musical international où les ouvriers du livre, dirigés par Auguste Rémy, professeur de chant choral et désigné comme président honoraire fondateur. Ils obtiennent le premier prix avec les félicitations. (illustration pages 6-7)

Le XX^e siècle est marqué par de nombreux bouleversements économiques, sociaux et culturels qui ponctuent la vie quotidienne de l'ouvrier du Livre. Au foyer comme à l'usine, l'évolution de son statut, de ses tâches et de sa rémunération constitue une préoccupation constante pour le travailleur. De la Première Guerre mondiale au dépôt de bilan des *Dépêches*, en passant par mai-juin 1968 tous ces événements constituent un pan important de l'histoire sociale contemporaine Côte-d'orienne.



ADCO 211 J 1/189: Les ouvriers du journal *Le Bien Public* lors de la grève de 1936.

À l'issue de l'occupation allemande en 1945, plusieurs titres de presse possèdent le monopole de l'information à Dijon et reprennent de la vigueur. *Le Bien Public* d'abord, créé en 1868 mais aussi *La Bourgogne Républicaine*, née sous les auspices du Front Populaire et de Jean Bouhey en 1937. Les années 1950 sont celles de l'emploi de nouvelles techniques d'impression et de nouvelles machines sophistiquées. Cela vient, sur le plan local, profondément modifier les tâches dévolues aux ouvriers. La Fédération Française des Travailleurs du Livre, située à Paris, intervient de façon régulière pour légiférer au niveau national. Elle délivre, au gré des pourparlers et des négociations, des accords globaux et des communiqués transmis aux usines et leurs ouvriers. Malgré cela, la solidarité qui régit le milieu syndical et les déséquilibres ressentis par les travailleurs provoquent de nombreuses grèves durant cette décennie. En 1955, plusieurs arrêts de travail pour réclamer la revalorisation des salaires éclatent à l'imprimerie de *La Bourgogne Républicaine*.



ADCO 211 J 1/52 : Télégramme en provenance de Paris invitant les ouvriers dijonnais à faire la grève en 1955

En mai 1955, un télégramme envoyé par Édouard Ehni (1900-1963) secrétaire national des travailleurs du Livre, demande l'arrêt de la parution des journaux pendant 24 heures.

Quelquefois, les événements durent plusieurs jours comme en août de la même année, où le récit des faits nous est proposé grâce aux nombreuses notes manuscrites détaillées. Lorsqu'éclate la crise sociale de mai-juin 1968, les ouvriers du Livre de Dijon se réunissent à la Bourse du Travail et la salle est comble. Ils élaborent en plein cœur du mois de mai un cahier de revendications locales et réfléchissent aux moyens de soutenir leurs collègues parisiens. Les registres de procès-verbaux constituent, là aussi, un précieux témoignage de cet épisode marquant.

Le déclin progressif des journaux, loin de leur apogée de la Belle Époque et la diminution des tirages quotidiens mettent en difficulté les entreprises de presse, générant d'importantes tensions entre ouvriers et patronat.



ADCO 211 J 1 175/3 : Plaque de métal pour impression offset représentant une réunion dans la salle Ambroise Croizat à la Bourse du Travail, années 1970.

« LES DÉPÊCHES » - DIJON

CENSURE ET LICENCIEMENTS ! Le public doit être informé

Deux jours consécutifs de non-parution aux « Dépêches » en fin d'année 1981. Les lecteurs, le public s'interrogent. Les syndicats leur doivent une information.

Les syndicats censurés dans leur propre journal

Pour informer, quel moyen plus direct que la presse et les médias ? Les organisations syndicales des « Dépêches », dans un communiqué, pensaient pouvoir s'adresser aux lecteurs pour expliquer les raisons de leur lutte : obtenir des garanties quant à la répartition des tâches et les conditions de travail concernant l'utilisation du nouveau matériel. La direction a refusé la parution de ce communiqué (inséré sans problèmes dans « Le Bien Public »).

Des suppressions d'emplois annoncées

Au cours d'un comité d'entreprise, le 5 janvier 1982, le P.-D.G. de la société a laissé entendre que des suppressions d'emplois pourraient être prononcées après la réunion du conseil d'administration, le 19 janvier. Il a renouvelé ses déclarations, assorties d'autres menaces sur les conditions de rémunérations, devant une assemblée du personnel réunie par ses soins.

Moyens de pression ? Forme de chantage ? La direction a choisi de susciter l'inquiétude pour mieux imposer ses conditions à la faveur de l'installation du nouveau système de composition.

Quelques jours auparavant, le directeur avait, devant les caméras de FR 3 Bourgogne, manifesté son indignation, s'étonnant de l'attitude du personnel alors en grève, « à qui il garantissait pourtant l'emploi et le maintien des ressources ».

Certes, des problèmes se posent pour l'entreprise, mais les syndicats ne se laisseront pas démobiliser. Soucieux de préserver le pluralisme de l'information et la qualité du journal, ils sauront réagir pour la défense de l'emploi, pour le maintien des avantages chèrement acquis, pour faire admettre leurs propositions.

Dans leur lutte, ils s'adressent aux lecteurs et à la population pour leur demander toute leur compréhension.

ADCO 211 J 1/138 : Tract édité par les ouvriers du journal *Les Dépêches*, janvier 1982.

En 1981, le « Conflit des Dépêches » éclate, alors que plusieurs dizaines d'ouvriers du Livre travaillent à Dijon, notamment dans les locaux des *Dépêches* situés rue de Colmar. D'importantes coupes budgétaires sont décidées par la direction du Progrès de Lyon. Suppression d'emplois, mutations d'ouvriers dans le Rhône, dépôt de bilan.... La réponse des ouvriers, dès janvier 1982, est vigoureuse. S'ensuit une véritable surenchère : diffusion de tracts, occupations d'usines, banderoles sur le Palais des États de Bourgogne, sabotage de journaux... Malgré la détermination des ouvriers et leurs souhaits, plusieurs dépôts de bilan sont prononcés en décembre 1983. Le conflit des *Dépêches* laisse une marque durable dans le paysage éditorial local, aujourd'hui encore.

Bibliographie :

BELIN Jean (dir.), *1893-2013 : la Bourse du Travail de Dijon*, Dijon, Institut d'histoire sociale CGT de la Côte-d'Or, 2014.

MARC Henri, *La société chorale des Travailleurs du livre de Dijon*, Dijon, 1891.

REBÉRIOUX Madeleine, *Les Ouvriers du livre et leur fédération : un centenaire (1881- 1981)*, Paris, Temps actuels, 1981.

Le lecteur est invité à consulter, en écho au sous-fonds 211 J 1, les ouvrages donnés par l'Institut d'Histoire Sociale de la CGT de Côte-d'Or à la Bibliothèque Patrimoniale et d'Étude de Dijon, et provenant du syndicat du Livre. Les nombreux livres de ce fonds de bibliothèque forment un complément aux archives conservées par les Archives départementales.

Page 6 (bas de la page) — "Il est prouvé qu'un mécanicien qualifié peut manœuvrer soit 4 linotypes, soit trois des nouvelles "Comètes"."

"Il surveille l'acheminement de la bande perforée, la consommation de métal et litre la composition exécutée de tout comportant des intervalles de temps disponibles pour les fonctions normales d'entretien de la linotype"

Page 17. — Après l'immersion de l'équipement de base du T.T.S. avec des linotypes du modèle courant, ont trouvé page 17